

Implantation d'un collège de 600 élèves au Neuhof, à STRASBOURG

CP/2020/033

Service chef de file :
J3-Collèges

Résumé :

La Mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI) du Ministère des Armées doit organiser la vente d'un ancien terrain militaire auprès de l'Eurométropole. Cette vente concerne plusieurs lots dont un lot est destiné à accueillir le futur collège du Neuhof, à Strasbourg. Aussi, pour que la vente puisse s'opérer dans les conditions financières définies : il est nécessaire que le Département délibère sur son intention de créer le futur collège du Neuhof, un équipement public donc, sur une partie de ce terrain (le lot 1).

Le présent rapport a pour objet de décider du principe de créer un équipement public sur un terrain désigné « lot 1 » d'une surface de 75 ares environ, à l'angle de la rue des Canonniers et de la rue de Sarlat, afin de faciliter le processus de cession foncière.

Le nouveau collège du Neuhof s'inscrit dans un programme plus large de transformation des collèges publics de l'Eurométropole visant la réussite scolaire des élèves. Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est aujourd'hui marqué par les écarts socio-éducatifs et une dynamique urbaine forte. Si la capacité d'accueil des collèges publics du territoire est aujourd'hui suffisante, les projets immobiliers à venir marquent une évolution très rapide et inégale des effectifs pour les 35 collèges du territoire, ce qui bouscule la capacité d'accueil pour les prochaines années. Par ailleurs, la ségrégation sociale entre collèges y est très forte (1 collège sur 3 est aujourd'hui un collège REP/REP+) et les écarts de réussite sont visibles, y compris dans des collèges en très grande proximité géographique.

C'est dans ce contexte que le Conseil Départemental du Bas-Rhin a proposé, en séance plénière du 18 décembre 2018, d'entreprendre la construction ou reconstruction de trois nouveaux collèges, dont celui du Neuhof. En effet, l'actuel collège Solignac est aujourd'hui très enclavé, à proximité de clôtures militaires, à l'arrière des murs d'enceinte de la caserne Lizé (Eurocorps), sans visibilité depuis les axes principaux du quartier. Il cumule par ailleurs un ensemble d'indicateurs en matière de réussite scolaire alarmant : taux de fuite élevé, sous-occupation chronique, taux de réussite au brevet parmi les plus faibles de l'académie, etc.

La perspective de créer un nouveau collège, en tête du quartier Neuhof, est une opportunité majeure pour la poursuite des transformations engagées au Neuhof et pour le développement du quartier. A ce titre, il est prévu d'implanter le futur collège sur une

partie du site de l'ancien Hôpital militaire Lyautey, actuellement propriété de l'État (MRAI) pour lequel l'Eurométropole de Strasbourg a engagé des négociations en vue d'une acquisition pour un projet de reconversion des bâtiments de grande qualité architecturale, protégés au Plan Local d'Urbanisme (PLU), en logements privés et en équipements.

Aujourd'hui, les études confirment la possibilité d'implanter un nouveau collège de 600 élèves dans l'ambition visée sur la partie du site de l'ancien hôpital Lyautey. Le programme détaillé du futur collège du Neuhof en cours de finalisation par le Département sera soumis à une prochaine commission.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- Décide d'approuver le projet de construction d'un nouveau collège de 600 élèves, au Neuhof sur le site de l'ancien hôpital militaire Lyautey (lot 1, à l'angle de la rue des Canonniers et de la rue de Sarlat) dans le cadre du projet de reconversion mené par l'Eurométropole de Strasbourg. Cette décision est prise sous réserve de la contribution financière de l'ANRU à cette opération, de la mise à disposition du foncier par l'Eurométropole de Strasbourg ou tout opérateur désigné par celle-ci et de l'approbation de l'avant-projet détaillé,*
- Autorise le Président à entreprendre les démarches nécessaires à ce projet ainsi qu'à solliciter toute contribution financière pour la réalisation de ce projet.*

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY